

# PROCES-VERBAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 8 avril 2021

N° 8

=====

Présents :

Jean-Louis MILLET, Maire, Herminia ELINEAU, Noël INVERNIZZI, Isabelle BILLARD, Lilian COTTET-EMARD, Catherine CHAMBARD, Alain BERNARD, Nathalie AMBROZIO, Philippe LUTIC, Adjoint, Jean-Claude GALLASSO, Jean-Yves TISSOT, Frédéric HERZOG, Gérard DUCHENE, Loïc GELPER, Annick GRANDCLEMENT, Sylvie VINCENT-GENOD, Catherine JOUBERT, Dominique LIZON-TATI, Céline DESBARRES, Guillaume POISARD, Marc CAPELLI, Frédéric PONCET, Olivier BROCARD, Francis LAHAUT, Jean-Pierre SEGURA, Conseillers Municipaux.

Absentes représentées : Toukham HATMANICHANH, Conseillère Municipale (pouvoir à Herminia ELINEAU, Adjointe), Laetitia DE ROECK, Conseillère Municipale (pouvoir à Céline DESBARRES, Conseillère Municipale).

Absentes : Joëlle GUY et Christine SOPHOCLIS, Conseillères Municipales.

Formant la majorité des membres en exercice.

-----

La Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 ; la séance du jeudi 8 avril 2021 se tiendra avec un public dont le nombre maximal est limité à 10 personnes ; par ailleurs, "chaque élu pourra détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et que le quorum sera atteint si un des tiers des membres est présent".

-----

Madame Céline DESBARRES et Monsieur Philippe LUTIC ont été élus secrétaires de séance.

-----

# CONVOCAATION

Le prochain Conseil Municipal se réunira le

**JEUDI 8 AVRIL 2021 À 19H**

**SALLE BAVOUX-LANÇON A SAINT-CLAUDE**

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 ; la séance du jeudi 8 avril 2021 se tiendra avec un public dont le nombre maximal est limité à 10 personnes ; par ailleurs, "chaque élu pourra détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et que le quorum sera atteint si un des tiers des membres est présent".

## ORDRE DU JOUR

**Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2021**

1. **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**  
**(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéas 4, 5 et 21)**
  
2. **AFFAIRES GENERALES**
  - 2.1. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal  
Rectifications
  - 2.2. Club de Prévention  
Renouvellement de la Convention de mise à disposition auprès des Communes de Lavans-lès-Saint-Claude et Coteaux du Lizon
  - 2.3. Commune de Saint-Claude/Etat/Agence Nationale de Cohésion des Territoires / Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude  
Convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain »
  - 2.4. Commune de Saint-Claude/Conseil Départemental du Jura  
Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur la Commune de Saint-Claude, n°13 rue du Faubourg Marcel, n°34 rue de la Poyat et n°10 rue Rosset.
  - 2.5. Commune de Saint-Claude / Etat  
Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST) SOCLE
  - 2.6. Commune de Saint-Claude / Conseil Départemental du Jura  
Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST) SOCLE
  - 2.7. Renouvellement de la Convention de participation au collectif d'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art 2021/2027

*et sur ses moyens, les financements nécessaires à la ligne emblématique qui nous concerne et cela pour repousser le spectre de la fermeture.*

*Pour terminer, si la région est déjà prête à assumer ses responsabilités, elle attend du territoire, dans le cadre de la Loi LOM et de la création des bassins de mobilité, que le HAUT-JURA se saisisse de cet engagement fort de la part de la Région afin qu'un PROJET DE TERRITOIRE en matière de mobilité, englobant la ligne des Hirondelles, voit le jour.*

*Vous l'aurez compris, je voterai CONTRE cette motion de défiance vis-à-vis de la Présidente de Région, là où elle a toujours été fidèle à son engagement pris depuis 2015 auprès des Sanclaudiens et des Haut-jurassiens, là où elle fait le nécessaire pour entrevoir sa pérennité.*

Ensuite un débat s'engage. **Monsieur MILLET** explique qu'il ne s'agit pas d'une motion à charge contre Madame la Présidente de Région. La FNAUT alerte les Maires des Communes jouxtant la Ligne des Hirondelles, sur un contrat de plan État-Région en inadéquation avec la réalité. Prévoir des travaux sur 50 ans est inconcevable. Cette motion vise à soutenir la Région car il est anormal qu'étant seule à assumer une charge financière si importante, elle doive l'étaler sur 50 ans. L'État a son rôle à jouer. Il serait cohérent de réaliser ces travaux sur 20 ans. J'ai contacté SNCF mobilité afin d'analyser cette ligne dans sa globalité et modifier les horaires et les arrêts des trains en fonction des besoins. Aucune réponse à ce jour. Le projet de territoire demandé par M. NEUGNOT est assez incompréhensible. Ce mode de transport doux, soutenu par la Région, doit s'adapter à la population et à ses activités.

Si Monsieur le Maire reconnaît l'engagement de la Présidente de Région et la nécessité de l'État à contribuer au financement de la Ligne, **Monsieur PONCET** pense qu'une demande de financement sur 20 ans est raisonnable et peut faire l'objet d'une nouvelle motion.

**Monsieur le Maire** demande aux Conseillers leur accord sur la réécriture de la motion qui précisera à nouveau l'engagement de la Région et de l'État et un étalement sur 20 ans des travaux nécessaires à cette ligne.

**Monsieur PONCET** y voit un signe positif.

**Monsieur MILLET** est d'accord pour réécrire une motion comportant ces éléments.

**Monsieur LAHAUT** s'inquiète pour la réouverture de la ligne Saint-Claude / Oyonnax qui doit également être inscrite dans la nouvelle motion.

**Monsieur le Maire** répond qu'il en est tout à fait conscient. Il ajoute que les communes et Communautés de Communes ne peuvent abonder pour la remise en service de la Ligne. Elles n'en n'ont ni les moyens ni les compétences. D'autre part, il remercie Madame la Présidente de Région pour l'aide importante apportée à la rénovation du Centre-Ville ainsi qu'elle s'y était engagée.

**Monsieur LAHAUT** fait remarquer que la Ligne n'a bénéficié d'aucun investissement d'envergure durant les quarante années précédentes.

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur PONCET s'il est d'accord afin que le Conseil Régional intervienne pour son classement en catégorie 2.

**Monsieur PONCET** explique que le classement a été acté et qu'il est beaucoup plus réaliste d'aller chercher un écrit auprès de la Région sur un investissement minimal annuel sur 20 ans. Il souligne ensuite un point positif de la motion. Son classement au patrimoine de l'UNESCO distinguera particulièrement les ouvrages d'art.

**Monsieur MILLET** rappelle qu'il a fait, en parallèle avec la FNAUT, une demande auprès de l'UNESCO, sans réponse à ce jour. Il la réitérera prochainement. Même si cette inscription n'apporte pas de gros moyens financiers, elle contribue à une reconnaissance et à une protection. Cette motion sera réécrite au regard de ce qui précède et soumise à l'assemblée lors du prochain Conseil.

**Retrait, approuvé à l'unanimité, du point 2.13 de l'ordre du jour ; report à un Conseil Municipal ultérieur.**

#### **2.14. Motion MBF Aluminium**

Le devenir de MBF Aluminium est un gros sujet d'inquiétude pour les élus de Saint-Claude et pour toute sa population.

Le Conseil Municipal de Saint-Claude demande instamment aux constructeurs automobiles Peugeot et Renault de continuer à soutenir cette société en lui maintenant leur confiance à travers un volume de commandes qui lui permettra de poursuivre son développement. Il rappelle le partenariat historique qui existe entre les constructeurs automobiles et MBF. Cette société a connu des phases difficiles depuis vingt ans mais elle a toujours su rebondir grâce à son savoir-faire, à la qualité de son personnel et au soutien de ses donneurs d'ordre. Il n'est pas imaginable qu'il puisse en être autrement aujourd'hui.

Le rôle d'acteur économique majeur de MBF Aluminium sur le territoire nécessite de pérenniser l'activité de cette entreprise dans l'intérêt non seulement de ses salariés mais aussi de toute la population Sanclaudienne et Haut-Jurassienne. Le Conseil Municipal fait part de sa préoccupation de voir l'activité fonderie en France

sacrifiée au profit d'un monopole produisant à l'étranger. L'Etat, actionnaire de Renault, peut convaincre le constructeur de faire le geste qui permettra à MBF de remplir son carnet de commandes en honorant ses engagements sur la pièce DB35 destinée au moteur hybride pour laquelle les volumes des commandes n'ont pas été à la hauteur des promesses.

La liquidation de cette société le 27 avril est inenvisageable avec pour conséquence le sort de l'économie locale et celui de près de 300 salariés qui représentent 1000 Sanclaudiens.

Le Conseil Municipal de Saint-Claude demande à Monsieur le Préfet du Jura de tout mettre en œuvre avec les services de l'Etat et les Ministres concernés pour que cette société puisse poursuivre son activité. Cela serait conforme au souhait de Monsieur le Président de la République de réindustrialiser la France.

Monsieur LAHAUT intervient alors :

*Après le rachat en 2000 de MBF par le fonds d'investissement spéculatif Léman Capital, puis l'effondrement de l'entreprise avec un endettement de 220 millions d'euros, après la reprise en juillet 2007 par le groupe ARCHE, venu faire son marché pour tout délocaliser à Viviez, dans l'Aveyron ( Patrick Bellity , PDG , organise des charrettes de licenciement, tente de subtiliser des machines à Etables avec grues et camions, mis en échec par les salariés), c'est un nouveau sauveur suprême qui arrive en juillet 2012, Gianpiero Colla, affairiste italien, grand spécialiste des liquidations d'entreprises françaises.*

*Si l'on en croit Médiapart du 6 avril 2021 et le blog d'Arlette Charlot, Monsieur Colla a prélevé 10,5 millions d'euros dans les caisses de MBF entre 2013 et 2020, qui se décompose en 4,7 millions d'euros de « redevances » sans justificatifs, 4,1 millions d'euros « empruntés » par la holding anglaise de Colla , CMV « Colla, Martins, Vielleville) et 1,7 millions d'euros de dividendes.*

*Résultat 2019: déficit de 7,6 millions d'euros. Dettes sociales : 6,4 millions d'euros.*

*La perspective, bien sûr : menaces de liquidation pure et simple de l'entreprise.*

*Deux parenthèses:*

*1. la Ville de Saint-Claude a accordé naguère à Manzoni Bouchot par un bail emphytéotique de 50 ans 1,5 millions d'euros avec un loyer annuel de 30 000 euros pour acquérir la friche Miflex ; en cas de liquidation, MBF ne remboursera plus rien. Perte sèche pour la ville : 1,1 million d'euros.*

*2. les salariés ont été abondamment vilipendés pendant 20 ans. J'étais un des très rares élus à les défendre. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils ont été exemplaires.*

*Je referme ces parenthèses et j'en reviens aux fossoyeurs de M.B.F, trois mousquetaires d'un type bien particulier, Colla, le premier, PSA et Renault, ensuite, qui ont commandé un rapport sur la fonderie en France, réalisé par le cabinet Roland Berger et qui conclut, fort opportunément, à une surcapacité de production des fonderies en France ! C'est vrai que ces gens-là s'approvisionnent largement au Portugal, au Maroc, en Hongrie, etc. Ça coûte moins cher.*

*C'est toute leur stratégie industrielle : augmenter les profits (PSA, bénéfice net de 2 milliards d'euros en 2020) et liquider la production en France. Manzoni n'est pour eux qu'une infime variable d'ajustement.*

*Et notre quatrième mousquetaire, c'est l'Etat qui encourage les constructeurs automobiles à liquider la filière fonderie en France, à délocaliser, et qui, accessoirement, accorde 5 milliards d'euros à Renault pour mieux licencier en France et acheter à l'étranger.*

*Ce truc-là s'appelle le capitalisme.*

*Délocaliser, désindustrialiser, pour le « Développement durable », l'État est imbattable sur tous les registres.*

**Monsieur PONCET** s'associe pleinement aux propos de soutien et de solidarité avec les salariés. Madame la Présidente de la Région s'active, en lien avec Monsieur le Ministre Délégué à l'Industrie, pour une lecture factuelle du positionnement de PSA à l'égard de MBF, afin d'envisager la suite d'une activité avec d'éventuels repreneurs. La Région est en capacité d'apporter son aide aux entreprises en difficulté.

**Monsieur MILLET** souligne que l'État est très actif, des tractations se passent dans le secret. Il ne s'agit pas seulement de gommer la dette mais de donner du travail et de l'activité sur le Haut-Jura. Le sort de MBF et de la Ville sont complètement liés. Face aux initiatives privées, les communes ont peu de latitude.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **3. PERSONNEL COMMUNAL**

- Convention Adultes-relais

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;